



Commande à la foire de montpellier

Par **LIETAER**, le **17/10/2011** à **11:58**

Bonjour,
J'ai commandé, vendredi dernier, un canapé à la foire de MONTPELLIER au stand MOBILIER de FRANCE, pour un montant de 3200€. J'ai donné un acompte de 700€, le solde étant à régler en 20 fois sans frais.
Arrivée chez moi, je me suis rendue compte que je n'avais en ma possession que l'offre de crédit et le bon de commande "BON POUR COMMANDE FERME" au dos dans conditions générales de vente il est stipulé 1- **Le présent bon de commande a un caractère ferme et définitif.** [s]/[s] n'y a aucune possibilité (pas de coupon à renvoyer) de rétractation!
Est-ce normal? Puis-je qd mm résilier ma commande?
MERCI de me répondre rapidement

Par **edith1034**, le **17/10/2011** à **12:04**

oui car vous vous êtes déplacé pour acheter un canapé
c'est le piège des salons
pour tout savoir sur la protection des consommateurs
:
<http://www.fbbs.net/protconsommateur.htm>

Par **mimi493**, le **17/10/2011** à **12:05**

Il n'existe pas de droit de rétractation pour un achat en foire